

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

---

SESSION ORDINAIRE DE 1955-1956

---

Service des Commissions

---

# BULLETIN DES COMMISSIONS

---

### AGRICULTURE

**Mercredi 22 février 1956.** — *Présidence de M. Etienne Restat, président.* — La commission, saisie, en seconde lecture, de la proposition de loi (n° 185, session 1955-1956) tendant à compléter l'article 840 du Code rural, relatif aux motifs de non-renouvellement des baux ruraux, a pris connaissance du rapport de M. Naveau.

Après une ample discussion, la commission s'est ralliée aux conclusions de son rapporteur qui tendent à remanier entièrement la rédaction de l'article 840 du Code rural en distinguant le non-

payement des fermages, qui pourra être sanctionné par la résiliation immédiate, et le retard de payement pour lequel la résiliation n'interviendra qu'au troisième retard.

M. de Pontbriand, rapporteur de la proposition de loi (n° 207, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, modifiant les articles 410 et 431 du Code rural relatifs à la pêche à la ligne, a présenté un avant rapport dont les conclusions définitives seront examinées au cours d'une prochaine séance, ainsi que celles du rapport de M. Primet sur la proposition de loi (n° 134, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier l'article 795 du Code rural, relatif au droit de préemption pour les baux ruraux.

Enfin, le président a rendu compte d'une audience accordée à une délégation de la commission par M. le Secrétaire d'Etat à l'Agriculture, au cours de laquelle ont particulièrement été évoquées les mesures propres à remédier aux conséquences des gelées qui ont compromis la production agricole française et à assurer le financement des programmes conditionnels et inconditionnels des adductions d'eau.

## BOISSONS

**Jeudi 23 février 1956.** — *Présidence de M. Robert Hoeffel, vice-président.* — Après avoir désigné M. Verneuil comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 237, session 1955-1956), tendant à inviter le Gouvernement à unifier les conditions d'application de l'aide à l'exportation en faveur des vins, la commission a procédé à un échange de vues sur les incidences que pourrait avoir le vote du projet de loi (n° 146, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, instituant un Fonds national de la vieillesse.

La commission s'est félicitée des dispositions nouvelles proposées par la commission des finances pour le financement des majorations des allocations ; elle a renoncé à prononcer les observations qu'elle avait préparées pour combattre la majoration des droits sur les alcools.

Enfin, elle a décidé de demander à M. Dulin, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture, de venir, dès que possible, devant elle pour exposer la politique du Gouvernement en matière viticole.

## DÉFENSE NATIONALE

**Mardi 21 février 1956.** — *Présidence de M. de Maupeou, vice-président.* — La commission a procédé à un large échange de vues sur le projet de communauté européenne atomique.

Tout en estimant qu'il était prématuré de prendre officiellement position sur ce sujet, elle a estimé devoir suivre de très près l'évolution de cette question et, en particulier, son incidence militaire.

Elle a formé, dans ce but, une sous-commission d'étude des problèmes atomiques composée de MM. Augarde, Henri Barré, le Général Béthouart, Longchambon, de Maupeou et Pisani.

Il a été décidé que cette sous-commission se réunirait, en principe, tous les mercredis à 11 heures.

## ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

**Mercredi 22 février 1956.** — *Présidence de M. André Canivez, président.* — M. Canivez, rapporteur de la proposition de loi (n° 251, année 1955) de M. L'Huillier, tendant à faciliter l'organisation et le fonctionnement des colonies de vacances, a fait en commission un large exposé sur les colonies de vacances et présenté une analyse des articles de la proposition considérée.

Un échange de vues s'est ensuite instauré au terme duquel la commission, constatant les nombreuses difficultés d'application pratique des mesures envisagées, a estimé que le problème des colonies de vacances devait être évoqué dans son ensemble et non pas seulement du point de vue du recrutement et de l'encadrement. Elle a décidé d'entendre, à ce sujet, le Ministre de l'Éducation Nationale.

En fin de séance, la commission a décidé, sur proposition de M. Portmann, de demander les pouvoirs d'enquête pour visiter les installations de l'École préparatoire de médecine de Dakar, au point de vue des locaux, du personnel et des améliorations qui y ont été apportées depuis cinq ans.

## FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

**Mercredi 22 février 1956.** — *Présidence de M. René Dubois, président.* — Après un échange de vues sur les mesures concernant la lutte anti-alcoolique et le reclassement des diminués physiques, la commission a décidé d'attendre d'être saisie par l'Assemblée Nationale de ces deux questions, dont les rapports ont été repris par la commission de la famille de cette Assemblée.

Puis, elle a entendu un exposé de M. Plait sur le deuxième Plan de Modernisation et d'Equipement, la commission lui ayant confié l'étude de toutes les questions sanitaires et sociales de ce plan. L'orateur a particulièrement insisté sur la création, entre autres, d'hospices de vieillards pouvant accueillir les intéressés, soit individuellement, soit par ménages.

Enfin, la commission a décidé de déléguer un de ses membres pour participer à la mission d'information organisée par la commission sénatoriale de l'éducation nationale sur l'Ecole préparatoire de médecine de Dakar.

## FINANCES

**Mercredi 22 février 1956.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a d'abord entendu le rapport de M. Coudé du Foresto sur l'enquête effectuée par MM. Coudé du Foresto et Kalenzaga sur la gestion de la Compagnie française du Gabon et la Compagnie française du Cameroun. Les conditions et les causes du fonctionnement défectueux de ces sociétés ont conduit le rapporteur à réaffirmer certains principes d'intérêt général : ainsi la participation et l'aide de l'Etat ne doivent être accordées qu'à des sociétés rationnellement établies et financièrement rentables, l'intervention des capitaux étrangers ne doit se faire que dans certaines limites.

La commission a ensuite désigné M. Armengaud, rapporteur pour avis du projet de loi (n° 146, session 1955-1956) adopté par l'Assemblée Nationale instituant un fonds national de vieillesse. M. Armengaud a présenté son rapport sur ce projet de loi. L'augmentation des allocations vieillesse prévue par le texte

nécessitant des ressources nouvelles, M. Armengaud a proposé l'établissement d'une taxe par mètre carré et par an sur la publicité routière et urbaine, comprenant dans cette publicité les surfaces publicitaires des stations services de distribution d'essence. La commission a adopté cette proposition et a chargé M. Armengaud de préparer un texte appliquant le principe de cette taxation.

INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE,  
DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

**Jeudi 23 février 1956.** — *Présidence de M. Bonnefous, président.* — La commission a poursuivi l'étude du rapport de M. Deutschmann sur la refonte du chapitre I<sup>er</sup> du Livre II de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale.

Après avoir adopté définitivement l'article 14 *bis* pour lequel le rapporteur avait été chargé, à la précédente séance, d'établir une nouvelle rédaction, la commission a adopté les articles 15 à 29 inclus.

Elle poursuivra son examen le jeudi 1<sup>er</sup> mars.

**Vendredi 24 février 1956.** — *Présidence de Bonnefous, président.* — La commission a entendu M. Champeix, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, sur la situation dans les départements algériens.

Le Ministre a fait part des conclusions qu'il a tirées de son récent voyage en Algérie et des intentions du Gouvernement pour remédier à la situation présente dans ce territoire.

MM. Delrieu et Gay, tout en préconisant la nécessité de profondes réformes sociales et politiques, ont mis l'accent sur la gravité du problème du rétablissement de l'ordre.

M. André Cornu, en insistant dans le même sens, s'est étonné de la récente création en Algérie d'une centrale syndicale placée sous l'obédience d'un grand pays allié de la France, et qui semble s'orienter vers une action plus politique que syndicale.

M<sup>me</sup> Devaud a mis l'accent sur la nécessité qui s'impose au Gouvernement d'une action diplomatique à l'égard de certains Etats alliés ou non.

M. Borgeaud a attiré l'attention du Ministre sur l'importance de l'émancipation de la femme algérienne, seule capable de faciliter l'évolution économique de ce territoire.

M. Claude Mont a demandé au Ministre de veiller aux mesures propres à maintenir le moral de nos troupes d'Afrique du Nord.

M. Enjalbert s'est attaché à replacer le problème de l'évolution musulmane en Afrique du Nord dans le cadre de l'évolution générale des peuples musulmans du Moyen et de l'Extrême-Orient.

M. Léonetti a souligné que l'action militaire de la France devrait tendre uniquement à ramener la paix en Algérie et M. Le Basser a demandé que le Gouvernement fasse un gros effort pour attirer l'attention de tout le pays sur l'importance du problème algérien pour l'avenir de la France

Le Ministre a répondu longuement et de la façon la plus complète aux différents orateurs.

## JUSTICE ET LégISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

**Mercredi 22 février 1956.** — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — La commission a poursuivi l'examen de la proposition de loi (n° 151, session 1955-1956), adoptée avec modifications par l'Assemblée Nationale dans sa seconde lecture, tendant à modifier l'article 331 du Code civil en ce qui concerne la légitimation des enfants adultérins.

Sur la proposition du rapporteur, M. Jozeau-Marigné, elle a décidé, par 9 voix contre 5, de retenir une solution transactionnelle consistant dans la possibilité de légitimer tous les enfants adultérins *a patre*, nés entre le 1<sup>er</sup> septembre 1939 et le 31 décembre 1955, de manière à tenir compte des circonstances particulières dues à la guerre.

Sur le rapport de M. Jozeau-Marigné, la commission a, ensuite, adopté sans modification la proposition de loi (n° 255, session 1955-1956), de M. Lodéon, tendant à étendre aux Départements d'Outre-Mer l'application de la loi du 22 septembre 1942 relative à la capacité juridique de la femme mariée.

Elle a, enfin, entendu le rapport de M. Jean Geoffroy sur la proposition de loi (n° 154, session 1955-1956), adoptée avec modifications par l'Assemblée Nationale, dans sa seconde lecture, tendant à modifier les articles 3 et 27 du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal.

Les conclusions du rapporteur, favorables à l'adoption du texte voté par l'Assemblée Nationale dans sa seconde lecture, ont été approuvées à l'unanimité.

M. Jean Geoffroy a été désigné comme rapporteur de la proposition de loi (n° 276, session 1955-1956), de M. Joseph Raybaud, tendant à instituer l'intégration de plein droit dans la nationalité française des personnes originaires de Tende et de La Brigue, naturalisées françaises avant le rattachement à la France du 10 février 1947.

**Jeudi 23 février 1956.** — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — La commission a entendu le rapport pour avis de M. Delalande sur la proposition de loi (n° 185, session 1955-1956), adoptée avec modifications par l'Assemblée Nationale dans sa seconde lecture, tendant à compléter l'article 840 du Code rural relatif aux motifs de non-renouvellement des baux ruraux, dont la commission de l'agriculture est saisie au fond.

Le nouveau texte présenté par la commission de l'agriculture a été accueilli favorablement, sous réserve d'une modification d'ordre rédactionnel.

Abordant l'examen du projet de loi (n° 544, année 1955) portant institution d'un Code de procédure pénale, la commission a, ensuite, entendu un exposé de M. de La Gontrie, président du groupe de travail chargé d'étudier les dispositions de ce texte relatives à la chambre d'accusation.

#### MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

**Jeudi 23 février 1956.** — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — La commission a entendu deux exposés qui lui ont été faits, le premier par son président, le second par son rapporteur

pour avis, M. Bouquerel, sur le projet de loi (n° 146, session 1955-1956) instituant un Fonds national de la vieillesse, projet renvoyé au fond à la commission du travail et de la sécurité sociale.

M. Bouquerel a rappelé la position prise antérieurement par la commission sur l'initiative de M. Pinton et a suggéré à ses collègues, tout en déposant un avis, de suivre la proposition faite par M. Armengaud de remplacer les taxes prévues initialement au projet de loi (sur le super-carburant, le raffinage et les alcools) par une taxe sur la publicité routière.

MM. Beaujannot, de Menditte, Dutoit et Goura sont également intervenus dans le débat.

Le président a indiqué à ses collègues que M. A. Pinton, Secrétaire d'Etat aux Travaux publics, aux Transports et au Tourisme, avait demandé à être entendu par la commission le jeudi 1<sup>er</sup> mars, à 10 heures, sur les sujets les plus importants évoqués par lui au cours d'une conférence de presse ministérielle.

## PRESSE, RADIO ET CINÉMA

**Jeudi 23 février 1956.** — *Présidence de M. Robert Brizard, président.* — La commission a approuvé l'avis que lui a présenté M. Vincent Delpuech sur le projet de loi (n° 331, année 1955) portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement, après un échange de vues auquel ont pris part MM. Lamousse, Le Sassièr-Boisauné et le président.

Le président a ensuite fait le point de la question du statut futur de l'Agence France-Presse; il a notamment indiqué que le projet de loi, élaboré par le précédent gouvernement, serait vraisemblablement déposé à bref délai par le gouvernement actuel qui requerrait un vote rapide du Parlement. En conséquence, et après une large discussion entre MM. Ernest Pezet, Léo Hamon, Michelet et Lamousse, la commission a chargé M. Ernest Pezet de suivre cette question.



## PRODUCTION INDUSTRIELLE

**Jeudi 23 février 1956.** — *Présidence de M. Bousch, président.* —

La commission a poursuivi l'examen du rapport pour avis sur le projet de loi (n° 331, année 1955), adopté par l'Assemblée Nationale, portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement, par l'audition de M. Bousch, rapporteur du secteur de la sidérurgie.

Ce dernier a rappelé les caractéristiques de la sidérurgie et indiqué que la production d'acier s'était élevée en 1955 à 12.600.000 tonnes pour la France et à 3.150.000 tonnes pour la Sarre, ce qui plaçait l'ensemble franco-sarrois au cinquième rang des pays producteurs avec 6 % de la production mondiale, derrière les Etats-Unis (106 millions de tonnes), l'U. R. S. S. (44 millions de tonnes), l'Allemagne (21 millions de tonnes) et la Grande-Bretagne (20 millions de tonnes).

Par ailleurs, la sidérurgie française occupe 150.000 salariés, fait vivre 500.000 personnes et son chiffre d'affaires est de l'ordre de 500 milliards de francs.

Sur le plan de l'exportation, la France se place au deuxième rang des pays exportateurs, derrière l'Union belgo-luxembourgeoise.

Le rapporteur a ensuite rappelé que la production sidérurgique était essentiellement concentrée en Meurthe-et-Moselle, Moselle et Nord, le Centre-Midi étant spécialisé dans la production des aciers fins et spéciaux.

Sur le plan des procédés techniques, la France produit 60 % d'acier Thomas, 30 % d'acier Martin et 8 % d'acier au four électrique.

Sur le marché intérieur, la répartition de la consommation d'acier est très dispersée, les gros consommateurs étant les fabricants de tubes, les tréfileurs, les constructeurs d'automobiles et surtout les négociants.

Le rapporteur a ensuite examiné les investissements réalisés depuis 1945, successivement dans le cadre du premier et du deuxième plan de modernisation et d'équipement.

Il a rappelé que l'objectif du premier plan, fixé en 1946, était de produire le plus rapidement possible 6 millions de tonnes d'acier, de revenir en trois ans à la production de 1929, à savoir 10 millions de tonnes d'acier, et d'atteindre dans un délai supplémentaire de deux ans une production de 12 millions de tonnes.

A côté de ces objectifs de production, le premier plan avait mis l'accent sur un meilleur usage des produits disponibles en France, notamment sur la cokéfaction des charbons lorrains.

Les réalisations concrètes prévues par le premier plan ont été réalisées, avec retard cependant, car l'objectif de 10 millions de tonnes n'a été atteint qu'en 1951 au lieu de 1949.

Le deuxième plan a eu pour objectif non seulement d'atteindre un certain niveau de production, en l'occurrence 14.300.000 tonnes en 1957, mais encore de renforcer la position concurrentielle de la sidérurgie en abaissant ses prix de revient et en améliorant la qualité de ses produits.

D'après l'état d'exécution du plan, on estime que la capacité de production de la sidérurgie sera de 14 millions et demi de tonnes au 1<sup>er</sup> janvier 1958, c'est-à-dire que les objectifs du plan seront atteints.

Toutefois, en fonction tant de l'évolution prévue de la conjoncture que de l'incidence de la situation politique en Sarre, il a paru nécessaire d'accélérer les investissements dans la sidérurgie par rapport aux objectifs du deuxième plan. Un plan complémentaire est actuellement à l'étude entre la profession et le Ministère de l'Industrie et du Commerce.

Le rapporteur a terminé la première partie de son exposé en indiquant que 10.500 logements avaient été construits par la sidérurgie de 1948 à 1955 et que l'accession à la propriété avait été facilitée.

Une discussion s'est instaurée à laquelle ont participé notamment MM. Cornat, Coudé du Foresto, Lebreton, Vanrullen et de Villoutreys.

La commission a décidé de poursuivre l'examen du rapport de M. Bousch au cours de sa prochaine réunion.

Elle a ensuite entendu M. Baseilhac, directeur général des Charbonnages de France, sur le problème de l'amodiation du gisement du Warndt et l'approvisionnement en coke.

Après cette audition, la commission a estimé que sous aucun prétexte ne devrait être remise en cause l'amodiation du gisement du Warndt aux Houillères du bassin de Lorraine telle qu'elle a été définie par les conventions franco-sarroises du 20 mai 1953.

Elle a chargé son Bureau d'informer M. le Ministre des Affaires étrangères et M. le Ministre de l'Industrie et du Commerce de sa position et d'insister sur son caractère intangible.

COMMISSION DE COORDINATION ET DE CONTROLE  
CHARGÉE DE SUIVRE L'EXÉCUTION ET L'APPLI-  
CATION DU TRAITÉ DE COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE  
DU CHARBON ET DE L'ACIER

**Mercredi 22 février 1956.** — *Présidence de M. Coudé du Foresto, président.* — M. Coudé du Foresto a rendu compte de l'entretien qu'a eu une délégation de la commission avec M. Christian Pineau, Ministre des Affaires étrangères, à la veille de l'ouverture des négociations franco-allemandes.

L'incidence du règlement du problème sarrois sur la position française au sein de la C. E. C. A., la reconnaissance de nos droits sur les mines du Warndt et la canalisation de la Moselle ont notamment été évoquées au cours de cet entretien. La délégation a précisé que, sur ces deux points, aucune concession n'est admissible, nos droits demeurant entiers.

Un échange de vues s'est ensuite instauré afin de préparer les prochaines conversations que doit avoir une délégation de la commission avec M. René Mayer, président de la Haute Autorité.

La commission a approuvé le point de vue exposé par M. Coudé du Foresto qui a fait part de son intention :

— d'examiner comment la Haute Autorité envisage l'avenir de la Communauté Charbon - Acier en fonction des différentes solutions qui peuvent être apportées au règlement de la question sarroise ;

— de faire le point des problèmes déjà posés et notamment ceux ayant trait aux conditions de l'approvisionnement en ferrailles des industries de la Communauté, à la péréquation des prix des charbons, aux transports, aux investissements, à la réorganisation du « Georg » ;

— d'examiner les liaisons qui ont pu être envisagées entre la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et le projet de Communauté Européenne de l'Energie Atomique « Euratom ».